

# INFORMATION MUNICIPALE

## Commune d'Auriac-du-Périgord

Chers Amis,

L'année 2020 aura été une année particulièrement difficile, l'état d'urgence sanitaire qui frappe le monde, de confinement en reconfinement a bouleversé notre façon de vivre.

Bonne année 2021, bien que celle-ci ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices, j'espère que d'ici cet été nous pourrons tourner la page et nous retrouver en famille, entre amis, dans tous ces lieux culturels ou non, qui nous manquent cruellement.

Vous ne retrouverez pas en ce début d'année, votre bulletin municipal, ce n'est que provisoire, le manque d'activités, COVID oblige, ne nous permet pas de vous faire partager les manifestations habituelles de la mairie et des associations, puisque pour la plupart, elles ont été supprimées !! Nous avons quand même réussi à distribuer des paniers gourmands à nos anciens, car comme pour le reste, il nous était impossible d'organiser le repas traditionnel qui leur est dédié.

Je tenais dans cette lettre à remercier l'ancienne équipe municipale, comme la nouvelle et le personnel communal, qui tout au long de l'année, ont toujours été disponibles pour distribuer des masques, apporter des attestations de déplacement, etc.... Je les remercie tous, très sincèrement pour leur motivation et leur dynamisme.

### Les dossiers en cours :

**L'Eglise :** Les travaux devraient commencer rapidement avec l'étude archéologique du bâti, qui nous a été imposée par la DRAC et qui a quelque peu retardée le dossier. Nous commençons d'ores et déjà à envoyer nos dossiers de demande de subventions et nous ferons très certainement appel au « financement participatif », mais nous vous en reparlerons.

**Le site internet de la commune :** Celui-ci est en cours de rajeunissement, mais reste ouvert et vous permet toujours d'obtenir des informations sur la commune.

Une page Facebook vient d'être lancée : auriac du perigord.mairie

Celle-ci ne demande qu'à vivre, n'hésitez pas à la faire connaître autour de vous.

**Parc Photovoltaïque :** Le projet privé de parc photovoltaïque apparu fin 2019 à Mazerat sur une vingtaine d'hectares, continue d'être le sujet sensible de ce début d'année 2021.

Le commissaire enquêteur, après avoir entendu un certain nombre d'avis, en général négatifs, a rendu un avis... favorable avec des réserves.

De son côté la municipalité s'est, il faut le rappeler, prononcée à deux reprises contre le projet : l'ancien conseil le 14 novembre 2019 et le nouveau conseil après les élections, le 26 novembre 2020.

Notre refus du projet, repose en particulier sur notre volonté de préservation des terres agricoles et du renforcement de l'agriculture locale. Le fort impact qu'il aurait sur la qualité environnementale de la vallée de la Laurence, une des portes d'entrée importante de la « vallée de l'homme » affaiblirait notre capacité à attirer une population séduite par la richesse patrimoniale de notre environnement et la douceur d'y vivre. Ajoutons enfin que ce parc photovoltaïque ferait face à la maison forte de Ségelard (qui date du XIIIème siècle), en vue directe de la colline de Lascaux, un des sites les plus célèbres du monde.

Le combat contre le projet est donc en cours avec dorénavant des actions à la fois politique et administrative qui sont en train d'être mises en place.

**Cimetière :** Comme nous l'avons fait en 2008 et face au nombre croissant de demandes d'emplacement dans le cimetière, nous allons prochainement lancer une procédure de reprise des concessions abandonnées. Cette procédure est longue et s'étale sur plusieurs années. La première étape consistera à recenser les caveaux et les tombes qui paraissent non entretenus ou abandonnés. Un affichage sera alors placé devant chacun d'eux pendant 3 ans et permettra ainsi aux familles concernées de se faire connaître à la Mairie. A l'issue de cette période d'affichage, les concessions pour lesquelles aucune personne ne se sera manifestée, reviendront à la Mairie, qui après les avoir nettoyées, pourra les remettre en vente. Nous vous tiendrons au courant de l'avancement de cette procédure dans nos prochains bulletins municipaux.

**Adressage :** La procédure d'adressage est maintenant terminée. Pour les quelques retardataires, merci de venir récupérer en Mairie, dans les meilleurs délais, vos numéros d'habitation.

**Isolation des combles de l'école :** Après avoir fait isoler en 2020, le logement communal de l'ancienne Poste, nous allons cette année, faire isoler les combles de l'école, ce qui nous permettra de faire quelques économies substantielles de chauffage.

**Les ponts :** Après avoir fait des travaux de consolidation et de mise en sécurité des ponts de Ségelard et de Fonfaye, nous avons demandé un diagnostic sur tous les autres ponts de la Commune. Les études que nous avons reçues dernièrement, nous indiquent qu'il n'y a rien de grave, mais qu'il y a néanmoins quelques travaux en perspective !

#### **Vaccination anti-Covid :**

Les centres de vaccination actuellement ouverts sur notre territoire, sont situés à SARLAT, PERIGUEUX et BRIVE, mais il est à ce jour impossible d'obtenir un rendez-vous. De nouveaux créneaux devraient être disponibles prochainement et un service de transport gratuit vers le centre de vaccination de SARLAT, va être mis en place pour les personnes n'ayant pas de moyen de locomotion. Les personnes souhaitant bénéficier de ce service sont priées de se faire connaître auprès du secrétariat de la Mairie.

Je souhaite de tout cœur que nous puissions retrouver une vie normale pour cette année 2021 et que nous pourrions enfin, au printemps prochain, tous vous convier à la plantation de notre mai !

Toute l'équipe municipale, le personnel communal et moi-même restons à votre écoute et à votre service.

Bonne année 2021 à tous.

Soyez prudents, Prenez soin de vous.

Bonne année 2021 à tous.

D. Bruny